



ZONE DE DISTRIBUTION : THORIGNY ST-MARTIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des travaux destinées à améliorer sa qualité sont en cours.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DU BOIS DU HAY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente SAINT-MARTIN -SUR-OREUSE, soit 379 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE VIV'EAU » qui assure l'exploitation du réseau ou le SMAEP SENS-NORD-EST ET SOURCE-DES-SALLES.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 28,5 mg/L

Valeur maxi : 32 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4

Conformité : 25 %

Nombre de substances recherchées : 353

Valeur maxi : 0,672 microgramme/L

(chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl ; chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl et 2 autre(s)

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur maxi : 0,14 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 33,9 °f

Valeur maxi : 35,1 °f

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/04/2025

UDI 089000649

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.